

## COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

**PRÉSENTS** : BAILLY Sylvain, BOBET Myriam, CLAVIER Dominique, DURY Lionel, JEANNEAUX Jean-Claude, LOGRE Jean-Louis, PEGUILLET Laurence et THIÉBAUT Pierre.

**ABSENTS EXCUSES** : BOISSON Isabelle (pouvoir à Laurence PEGUILLET), BOGNON Céline (pouvoir à Myriam BOBET), CHARTON Laurent (pouvoir à Pierre THIÉBAUT), LAPORTE Jocelyne (pouvoir à Dominique CLAVIER).

**ABSENT** : POULEAU Valérie et ROBERT Jean-Marie.

**SECRETARE** : PEGUILLET Laurence.

#### ***LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :***

- de maintenir les tarifs de 2017 pour le repas des aînés du 11 novembre 2018.
- de fixer les tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin communal comme suit :
  - Encart de 40 mm x 80 mm : 40 €
  - Encart de 40 mm x 160 mm : 80 €
  - Encart d'une ½ page : 175 €
  - Encart d'une page : 350 €
- de valider l'organisation de la commémoration du Centenaire de la guerre 14/18, la samedi 10 novembre à 18h00, avec la plantation de l'arbre des valeurs, l'illumination du monument aux morts par la flamme de la nation recueillie par une délégation du Souvenir Français et de jeunes sapeurs-pompiers et la sonnerie des cloches de la commune.
- de faire un don de 50 € pour le TELETHON 2018.
- D'accepter le programme d'actions de l'ONF pour l'année 2019.

#### ***LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC UNE ABSTENTION ET 11 VOIX POUR DÉCIDE :***

- D'approuver le principe de la délégation de service public pour l'exploitation de la foire d'automne et la gestion des parkings afférents et de recourir à la procédure prévue par les articles L-1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.
- de fixer à 6 foires la durée de sa délégation à compter de 2019.
- d'approuver le contenu des prestations que doit assurer le délégataire et les principales caractéristiques de la délégation.
- de fixer le prix des parkings à 6 €.
- de lancer la procédure de délégation de service public correspondante à compter de décembre 2019.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h30.

*Le Maire*



**Pierre THIÉBAUT**